



« Recueillir les informations, s'informer »

Règlementation relative aux aires de jeux et équipements

RÉGLEMENTATION RELATIVE AUX AIRES DE JEU ET ÉQUIPEMENTS

Les aires collectives de jeu

Définition

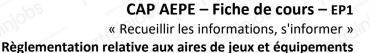
- Lieux d'épanouissement et de défoulement pour les enfants.
- Permettent le développement de la motricité, leur confiance en soi et faciliter leur relations avec les autres.

Caractéristiques

- Spécialement aménagés pour les enfants.
- Le risque zéro n'existe pas : chutes, coincements, coupures, etc.
- Doit répondre aux normes de l'AFNOR.

Comment les sécuriser

- Toujours avoir les coordonnées du gestionnaire de l'aire de jeu. Elles doivent être affichées.
- Respecter les tranches d'âge à laquelle est destinées l'aire. Toujours avertir des risques.
- Séparation de l'aire de jeu des éléments naturels et artificiels pouvant augmenter le risque de blessures.
- Les plantes et arbres choisis ne doivent pas être toxiques.
- Toujours veiller à l'hygiène des bacs à sable.
- Supprimer les obstacles dangereux.
- Revêtir les zones susceptibles de recevoir des chutes de matériaux amortissant.
- Fixer les équipements de manière permanente.
- Écarter les risques de noyade ou d'infection pour les jeux impliquant l'eau.
- Effectuer des contrôles réguliers.





Les équipements pédagogiques et éducatifs

Quatre critères sont à prendre en compte :

- Sécurité
- Hygiène
- Confort
- fonctionnalité

Qu'est-ce qu'un matériel éducatif?

- C'est l'ensemble des équipements (mobilier, jeux, jouets, etc.) permettant d'accompagner les enfants dans leur éducation.
- Il doit répondre aux exigences de sécurité définies par les normes françaises et européennes.
- Doit tenir compte de l'âge de l'enfant.

Normes et réglementation

- Tout le matériel doit suivre le code de la consommation : (art.L 221-1)
- Les jeux et les jouets doivent avoir le marquage CE de conformité et d'exigence.
- Doivent être solides et stables, accessibles à l'adulte, sans toxicité, sécurisé contre les chutes,
 résistant aux tractions et manipulations.
- Doivent être ininflammables.
- Doivent être ergonomiques.
- Doivent être facilement entretenus et durables.